

SAS AB AUTO 28

Au capital de 1000 euros
Siège social : 58 RUE DE MONCEAU
75008 PARIS
RCS PARIS 941 595 654

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 01/02/2026

Le 01/02/2026
À 10H30

Les associés de la Société **SAS AB AUTO 28** se sont réunis au **58 RUE DE MONCEAU, 75008 PARIS** en Assemblée générale sur convocation faite par Monsieur **BISSI ABDESSAMAD** adressée par *lettre simple*.

L'Assemblée générale est présidée par Monsieur **BISSI ABDESSAMAD**, en sa qualité de *Président*.

Le Président de Séance constate que les Associés présents et représentés détiennent l'intégralité des droits de vote de la Société. En conséquence, l'Assemblée générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de Séance rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- | CESSION ACTIONS
- | DEMISSION DIRECTEUR GENERAL ET PRESIDENT
- | NOMINATION PRESIDENT

Les Associés reconnaissent la validité de la convocation et de la tenue de l'Assemblée.

La discussion générale est ensuite ouverte. Le Président de séance fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION – CESSION ACTIONS

L'assemblée des Associés approuve la cession des actions suivants de la société SASU AB

AUTO 28 :

**-Mr BISSI Abdessamad actionnaire cèdent les actions de la société à Mr HELOUI Amine
soit 50 actions.**

Répartition du capital :

--Mr HELOUI Amine l'actionnaire unique détient 100% du capital soit 100 actions.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTIONS – DEMISSION DIRECTEUR GENERAL & PRESIDENT

L'assemblée des Associés décide la démission du directeur général et du Président de la société

SASU AB AUTO 28 suivantes :

- **Mr HELOUI Amine démissionne de son mandat de directeur général.**
- **Mr BISSI Abdessamad démissionne de son mandat de Président.**

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTIONS – NOMINATION PRESIDENT

L'assemblée des Associés décide la nomination du président de la société SASU AB AUTO 28

suivantes :

- **Mr HELOUI Amine est nommé président unique.**

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

BISSI Abdessamad :



HELOUI Amine (Associé unique et Président)

